

**DOSSIER À RETOURNER AU SIEGE ACCOMPAGNÉ OBLIGATOIREMENT
DE LA LISTE DES ÉLÈVES**



**COTISATION / ASSURANCE : FOYER 2nd degré
du 1er septembre 2024 au 31 août 2025**

Foyer coopératif de : N° Coop :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mandataire : Nom : Prénom :
Fonction du mandataire dans l'établissement :
Mail **académique** :@ac-strasbourg.fr
Téléphone :

Cotisations :

Cotisation : 2,50 € (adultes ou jeunes)
Assurance : 0,25 €/membre

L'assurance couvre les activités et sorties mises en œuvre par le foyer ainsi que les biens de celui-ci pour un montant inférieur ou égal à 2 000 €. Un avenant est possible pour un montant des biens supérieur à 2000€ : nous contacter.
Une attestation vous sera remise dès acquittement des cotisations.

Deux cas au choix :

- 1er cas : seuls les élèves cotisants font partie du foyer et sont assurés : joindre une liste nominative

Nombre :	... enseignant (s)	X	2,75 €	= €
	... élèves	X	2,75 €	= €
total des	... membres du foyer		total :	 €

- 2ème cas : le foyer assure TOUS les élèves (cotisants ou non). Les élèves sont tous membres du foyer et sont tous assurés : joindre la liste de toutes les classes.

Paiement forfaitaire au deux tiers de l'effectif global de l'établissement :

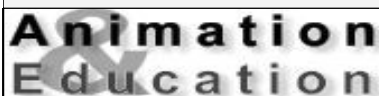
Cotisation :	Nombre d'élèves total de l'établissement X (2/3 X 2,50 €)	= €
Assurance :	Nombre total d'élèves X 0,25 €	= €
			total : €

IMPORTANT :

*Toute association est tenue d'assurer ses membres pour les activités qu'elle propose.
Seuls les élèves cotisants sont assurés.*

Quelquefois, le contrat établissement inclut l'assurance du foyer, veillez à ne pas vous acquitter deux fois de son montant.

Chèque à l'ordre de l'OCCE 68



REVUE PÉDAGOGIQUE NATIONALE OCCE
« ANIMATION & EDUCATION »
Offerte par votre association départementale

Deux choix possibles : rayez la mention inutile
Je souhaite la version papier **et** numérique
Je souhaite la version uniquement numérique

Le Président (élève)

Le Mandataire (adulte)

Lu et approuvé.
Date et Signature :